

COMMUNE DE SINNAMARY



Délibération n° 2019. 000634/FIN

Création du Budget Annexe « service public administratif CNES »

L'an deux mille dix neuf, le vingt neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune de Sinnamary étant assemblé en session ordinaire s'est réuni, au lieu habituel de ses séances après une convocation légale sous la présidence de M. Jean-Claude MADELEINE, Maire,

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Claude MADELEINE, Maire,
Mme Annick ARON-LEVEILLE, 1^{ère} Adjointe au Maire
M. René-Serge HORTH, 2^{ème} Adjoint au Maire,
M. Patrick COSSET, 3^{ème} Adjoint au Maire,
Mme Myriam MARIN, 4^{ème} Adjointe au Maire,
Mme Cathia ATTICA, 6^{ème} Adjoint au Maire,
Mme Claudine CAILLOT, Conseillère Municipale,
M. Fabien CLET, Conseiller Municipal,
Mme Brigitte HORTH, Conseillère Municipale,
M. Jean-Marie DECOLLAS, Conseiller Municipal,
M. Pierre HO-WEN-SZE, Conseiller municipal,
Mme Maéva CHAMPESTING, Conseillère municipale,

ETAIENT ABSENTS :

M. Jean-Claude HORTH, 5^{ème} Adjoint au Maire.
Mme France CLET-COURAT, Conseillère Municipale,
Mme Odile ANTOINETTE, Conseillère Municipale,
M. Jean-Marie TORVIC, Conseiller Municipal,
M. Ludovic LETARD, Conseiller Municipal,
Mme Marie-Noëlle ZULEMIE, Conseillère Municipale,
Mme Emeline JEREMIE, Conseillère Municipale,
Mme Emilie VENTURA-CLET, Conseillère Municipale,
M. Sylvio BOCAGE, Conseiller Municipal,
M. Andrey ANDRE, Conseiller Municipal,
Mme Fidélia BOCAGE, Conseillère Municipale

PROCURATIONS :

M. Jean-Claude HORTH donne pouvoir à M. Patrick COSSET - Mme Odile ANTOINETTE à Mme Myriam MARIN pour voter en leur nom, comme le prévoit l'article L2121-20 du Code des Collectivités Territoriales.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont pu valablement délibérer.

Il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Mme Annick ARON-LEVEILLE, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire

Jean-Claude MADELEINE



~ ~ ~ ~ ~

Accusé de réception en préfecture
973-219733128-20190329-2019-
634FIN-DE
Date de réception préfecture :

Création du Budget Annexe « service public administratif CNES »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le courrier du Préfet du 06/02/2019,

VU la demande de traçabilité réclamée par le CNES,

CONSIDERANT l'importance de la subvention du CNES (300 000 €) pour le budget communal,

Sur rapport du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : DE DONNER ACTE au Maire de son rapport n°2019-1T/1R-17/FIN

Article 2 : DE CREER un budget annexe dédié au suivi de la dotation annuelle versée par le CNES.

Article 3 : ADOPTE son budget conformément au tableau ci-après :

| DEPENSES | | | RECETTES | | |
|----------|---------|-------------|----------|---------|-------------|
| CHAPITRE | ARTICLE | MONTANT | CHAPITRE | ARTICLE | MONTANT |
| 65 | 6574 | 300 000,00€ | 74 | 7478 | 300 000,00€ |
| TOTAL | | 300 000,00€ | TOTAL | | 300 000,00€ |

| ADOPTE PAR 14 VOIX | CONTRE 0 | ABSTENTION 0 |
|---|----------|--------------|
| M. Jean-Claude MADELEINE , Mme Annick ARON-LEVEILLE , M. René-Serge HORTH , M. Patrick COSSET , Mme Myriam MARIN , M. Jean-Claude HORTH , Mme Cathia ATTICA , M. Pierre HO-WEN-SZE , Mme Claudine CAILLOT , M. Jean-Marie DECOLLAS , Mme Brigitte HORTH , Mme Maéva CHAMPESTING , M. Fabien CLET , Mme Odile ANTOINETTE , | | |

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Sinnamary, le 01 avril 2019

Le Maire

Jean-Claude MADELEINE



Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération dès sa publication ou déclaration auprès des services de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture
973-219733128-20190329-2019-
634FIN-DE
Date de réception préfecture :

| | |
|-------------------------------|----------------------|
| Jean-Claude MADELEINE | ARON-LEVEILLE Annick |
| René-Serge HORTH | Patrick COSSET |
| Myriam MARIN | Jean-Claude HORTH |
| Cathia THEODOSE-DORVIL-ATTIOA | Jean-Marie TORVIC |
| France CLET COURAT | Pierre HO-WEN-SZE |
| Claudine CAILLOT | Maéva CHAMPESTING |
| Jean-Marie DECOLLAS | Brigitte HORTH |
| Ludovic LETARD | Odile ANTOINETTE |
| Fabien CLET | Marie-Noëlle ZULEMIE |
| Emilie CLET-VENTURA | Sylvio BOCAGE |
| Emeline JEREMIE | Andrey ANDRE |
| Fidélia BOCAGE | |

Accusé de réception en préfecture
973-219733128-20190329-2019-
634FIN-DE
Date de réception préfecture :